Communauté de Haute Provence

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 17 février 2014

n° 2014/1

Nombre de membres :

- *afférents au Conseil de Communauté : 21*
- *en exercice : 21*
- *qui ont pris part à la délibération : 18*

- *Date de la convocation : Le 11/02/2014*
- *Date d'affichage : Le 11/02/2014*

L'an deux mil quatorze le dix-sept du mois de février à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à Mane, dans la Salle du conseil Municipal, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRESENTS :
M. Alain CALVET, Mmes Marie Hélène BOUFFIER, Maria MORESCHI, Délégués de REILLANNE
Mme Michèle BERTIN, MM. Guy PISTORESI, Hélian RAVARY, Délégués de DAUPHIN,
MM. Jacques DEPIEDS, Gérard BIENVENU, Claude BARANES, Délégués de MANE,
M. André BOUFFIER, Mme Marie GERBAUD, Délégués de MONTJUSTIN,
Mme Michèle CROUHY, M. Frédéric GOMEZ, Délégués de ST MARTIN-LES-EAUX,
MM. André PETA, Jean-Paul GROSSO, Délégués de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE,
M. Pierre POURCIN, Délégué de VILLEMUS,
M. Roland PETIET, Mme Viviane LUC, Délégués d'AUBENAS-LES-ALPES,

REÇU A LA SOUS PREFECTURE
de FORCALQUIER
- 6 MARS 2014
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Secrétaire de séance : Monsieur André PETA

OBJET : **REILLANNE – Pôle Enfance - Avenants**
Lot 1 – Terrassement/VRD – Lot 2 – Gros Œuvre – Lot 6 – Menuiseries intérieures
Lot 7 – Cloisons-plafonds – Lot 12 – Electricité – Lot13 – Plomberie-sanitaire-VMC.

Le Conseil de Communauté,

VU l'article L5211-11 et suivants, L 5211-28 et suivants et L 5214-23 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

VU les marchés conclus le 14/12/2012 par délibération du 1/08/2012, le 21/12/2012 par arrêté du Bureau du 16/11/2012 et le 2/09/2013 par délibération du 12/07/2013.

L'Exposé du rapporteur entendu,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des travaux supplémentaires exigés soit par le géologue, soit par le médecin de la PMI.

CONSIDERANT le récapitulatif suivant présenté par le maître d'œuvre :

Lots	Entreprises	Montant H.T
Lot 1 – Terrassement- VRD	Ets SETP/TAE	11 791,00 €
Lot 2 – Gros Œuvre	Ets Bâtisseurs Nord-Sud	12 690,00 €
Lot 6 – Menuiseries intérieures	Ets MC Menuiseries	3 469,00 €
Lot 7 – Cloisons-Plafonds	Ets Cavallin	8 810,00 €
Lot 12 - Electricité	Sarl Pelestor	4 725,00 €
Lot 13 – Plomberie-sanitaire-VMC	Ets Cap'Clim	1 520,00 €

A l'Unanimité,
AUTORISE Monsieur le Président à signer les avenants à intervenir avec les entreprises susmentionnées.
DIT que les crédits nécessaires sont prévus au Budget.

Ainsi fait et délibéré à MANE, *les jour, mois, an que dessus.*

Le Président de la Communauté
de Haute Provence,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE-PROVENCE 04300

Jacques DEPIEDS.

Communauté de Haute Provence

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 17 février 2014

n° 2014/2

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 21
- en exercice : 21
- qui ont pris part à la délibération : 18

- Date de la convocation : Le 11/02/2014
- Date d'affichage : Le 11/02/2014

L'an deux mil quatorze le dix-sept du mois de février à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à Mane, dans la Salle du conseil Municipal, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRESENTS :
M. Alain CALVET, Mmes Marie Hélène BOUFFIER, Maria MORESCHI, Délégués de REILLANNE
Mme Michèle BERTIN, MM. Guy PISTORESI, Hélian RAVARY, Délégués de DAUPHIN,
MM. Jacques DEPIEDS, Gérard BIENVENU, Claude BARANES, Délégués de MANE,
M. André BOUFFIER, Mme Marie GERBAUD, Délégués de MONTJUSTIN,
Mme Michèle CROUHY, M. Frédéric GOMEZ, Délégués de ST MARTIN-LES-EAUX,
MM. André PETA, Jean-Paul GROSSO, Délégués de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE,
M. Pierre POURCIN, Délégué de VILLEMUS,
M. Roland PETIET, Mme Viviane LUC, Délégués d'AUBENAS-LES-ALPES,

Secrétaire de séance : Monsieur André PETA

OBJET : **REILLANNE – Pôle Enfance – Maîtrise d'œuvre**
Avenants n°2

REÇU A LA SOUS PREFECTURE de FORCALQUIER
- 6 MARS 2014
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Conseil de Communauté,

VU l'article L5211-11 et suivants, L 5211-28 et suivants et L 5214-23 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

L'Exposé du rapporteur entendu,

CONSIDERANT le marché de maîtrise d'œuvre conclu avec Monsieur Roger SAUVAGEON sur un montant prévisionnel de 1 000 000 € HT.

CONSIDERANT sa délibération en date du 1er/08/2012 autorisant la signature de l'avenant n°1 avec le maître d'œuvre.

CONSIDERANT le coût définitif des travaux qui s'élève à 1 235 726,32 € HT

Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 proposé par M. Roger SAUVAGEON qui fixe le montant des honoraires à 107 010,01 € HT au lieu de 103 411,35 € HT (avenant n°1)

Ainsi fait et délibéré à MANE, *les jour, mois, an que dessus.*

Le Président de la Communauté
de Haute Provence,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE-PROVENCE

Jacques DEPIEDS,

Communauté de Haute Provence

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 17 février 2014

n° 2014/3

Nombre de membres :

- *afférents au Conseil de Communauté : 21*
- *en exercice : 21*
- *qui ont pris part à la délibération : 18*

- *Date de la convocation : Le 11/02/2014*
- *Date d'affichage : Le 11/02/2014*

L'an deux mil quatorze le dix-sept du mois de février à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à Mane, dans la Salle du conseil Municipal, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRESENTS :
M. Alain CALVET, Mmes Marie Hélène BOUFFIER, Maria MORESCHI, Délégués de REILLANNE
Mme Michèle BERTIN, MM. Guy PISTORESI, Hélian RAVARY, Délégués de DAUPHIN,
MM. Jacques DEPIEDS, Gérard BIENVENU, Claude BARANES, Délégués de MANE,
M. André BOUFFIER, Mme Marie GERBAUD, Délégués de MONTJUSTIN,
Mme Michèle CROUHY, M. Frédéric GOMEZ, Délégués de ST MARTIN-LES-EAUX,
MM. André PETA, Jean-Paul GROSSO, Délégués de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE,
M. Pierre POURCIN, Délégué de VILLEMUS,
M. Roland PETIET, Mme Viviane LUC, Délégués d'AUBENAS-LES-ALPES,

REÇU A LA SOUS PREFECTURE
de FORCALQUIER
- 6 MARS 2014
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Secrétaire de séance : Monsieur André PETA

OBJET : **REILLANNE – City Stade – Signature des marchés**

Le Conseil de Communauté,

VU l'article L5211-11 et suivants, L 5211-28 et suivants et L 5214-23 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

VU sa délibération en date du 14/11/2013 autorisant la consultation pour la réalisation d'un city stade à Reillanne.

L'Exposé du Rapporteur entendu,

CONSIDERANT le résultat de cette consultation dans le cadre d'un Marché à Procédure Adaptée.

CONSIDERANT l'analyse réalisée par le maître d'œuvre.

Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité,

AUTORISE la signature des marchés avec les entreprises suivantes.

Entreprises	Montant H.T
Ets SETP	29 628,20 €
Ets ATP Environnement	37 130,00 €

Ainsi fait et délibéré à MANE, *les jour, mois, an que dessus.*

Le Président de la Communauté
de Haute Provence,

Jacques DEPIEDS.

Communauté de Haute Provence

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 17 février 2014 **n° 2014/4**

Nombre de membres :

- *afférents au Conseil de Communauté : 21*
- *en exercice : 21*
- *qui ont pris part à la délibération : 18*

- *Date de la convocation : Le 11/02/2014*
- *Date d'affichage : Le 11/02/2014*

L'an deux mil quatorze le dix-sept du mois de février à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à Mane, dans la Salle du conseil Municipal, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRESENTS :
M. Alain CALVET, Mmes Marie Hélène BOUFFIER, Maria MORESCHI, Délégués de REILLANNE
Mme Michèle BERTIN, MM. Guy PISTORESI, Hélian RAVARY, Délégués de DAUPHIN,
MM. Jacques DEPIEDS, Gérard BIENVENU, Claude BARANES, Délégués de MANE,
M. André BOUFFIER, Mme Marie GERBAUD, Délégués de MONTJUSTIN,
Mme Michèle CROUHY, M. Frédéric GOMEZ, Délégués de ST MARTIN-LES-EAUX,
MM. André PETA, Jean-Paul GROSSO, Délégués de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE,
M. Pierre POURCIN, Délégué de VILLEMUS,
M. Roland PETIET, Mme Viviane LUC, Délégués d'AUBENAS-LES-ALPES,

Secrétaire de séance : Monsieur André PETA

OBJET : **REILLANNE – City Stade – Contrat de maîtrise d'œuvre**

REÇU A LA SOUS PREFECTURE
de FORCALQUIER
- 6 MARS 2014
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Conseil de Communauté,

VU l'article L5211-11 et suivants, L 5211-28 et suivants et L 5214-23 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

CONSIDERANT la consultation pour la désignation d'un maître d'œuvre chargé du projet d'aménagement d'un city stade à REILLANNE.

CONSIDERANT le résultat de la consultation.

Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité,

RETIENT la candidature de Monsieur Roger SAUVAGEON, architecte à Gréoux-les-Bains pour assurer la maîtrise d'œuvre de cette opération pour un montant de 5 586,33 € HT.

AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat à intervenir.

Ainsi fait et délibéré à MANE, *les jour, mois, an que dessus.*

Le Président de la Communauté
de Haute Provence,

Jacques DEPIEDS.

Communauté de Haute Provence

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 17 février 2014

n° 2014/5

Nombre de membres :

- *afférents au Conseil de Communauté : 21*
- *en exercice : 21*
- *qui ont pris part à la délibération : 18*

- *Date de la convocation : Le 11/02/2014*
- *Date d'affichage : Le 11/02/2014*

L'an deux mil quatorze le dix-sept du mois de février à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à Mane, dans la Salle du conseil Municipal, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRESENTS :
M. Alain CALVET, Mmes Marie Hélène BOUFFIER, Maria MORESCHI, Délégués de REILLANNE
Mme Michèle BERTIN, MM. Guy PISTORESI, Hélian RAVARY, Délégués de DAUPHIN,
MM. Jacques DEPIEDS, Gérard BIENVENU, Claude BARANES, Délégués de MANE,
M. André BOUFFIER, Mme Marie GERBAUD, Délégués de MONTJUSTIN,
Mme Michèle CROUHY, M. Frédéric GOMEZ, Délégués de ST MARTIN-LES-EAUX,
MM. André PETA, Jean-Paul GROSSO, Délégués de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE,
Pierre POURCIN, Délégué de VILLEMUS,
M. Roland PETIET, Mme Viviane LUC, Délégués d'AUBENAS-LES-ALPES,

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE
de FORCALQUIER
- 6 MARS 2014
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Secrétaire de séance : Monsieur André PETA

OBJET : **CONTRAT ADMINISTRATIF DE LOCATION « La Condamine »**

Le Conseil de Communauté,

VU l'article L5211-11 et suivants, L 5211-28 et suivants et L 5214-23 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

L'exposé du Rapporteur entendu,

CONSIDERANT la fin des travaux d'aménagement du bâtiment « La Condamine ».
CONSIDERANT la demande de la société « Parfums de garrigues »
CONSIDERANT le projet de contrat administratif de location.

Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer ledit contrat qui doit intervenir avec la société « Parfums de garrigues » représentée par Monsieur Romain RUTH pour une durée de 9 ans.

FIXE le loyer à la somme de **2 500 €/ mois Hors Taxes.**
DIT qu'une caution représentant un mois de loyer sera versée au comptable de la Communauté de Haute Provence.
DIT que la location sera effective à compter du mois d'août 2014.

Ainsi fait et délibéré à MANE, *les jour, mois, an que dessus.*

Le Président de la Communauté
de Haute Provence,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE-PROVENCE * 04300 *

Jacques DEPIEDS.

Communauté de Haute Provence

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 17 février 2014

n° 2014/6

Nombre de membres :

- *afférents au Conseil de Communauté :* 21
- *en exercice :* 21
- *qui ont pris part à la délibération :* 18

- *Date de la convocation :* Le 11/02/2014
- *Date d'affichage :* Le 11/02/2014

L'an deux mil quatorze le dix-sept du mois de février à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à Mane, dans la Salle du conseil Municipal, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRESENTS :
M. Alain CALVET, Mmes Marie Hélène BOUFFIER, Maria MORESCHI, Délégués de REILLANNE
Mme Michèle BERTIN, MM. Guy PISTORESI, Hélian RAVARY, Délégués de DAUPHIN,
MM. Jacques DEPIEDS, Gérard BIENVENU, Claude BARANES, Délégués de MANE,
M. André BOUFFIER, Mme Marie GERBAUD, Délégués de MONTJUSTIN,
Mme Michèle CROUHY, M. Frédéric GOMEZ, Délégués de ST MARTIN-LES-EAUX,
MM. André PETA, Jean-Paul GROSSO, Délégués de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE,
M. Pierre POURCIN, Délégué de VILLEMUS,
M. Roland PETIET, Mme Viviane LUC, Délégués d'AUBENAS-LES-ALPES,

Secrétaire de séance : Monsieur André PETA

REÇU A LA SOUS PREFECTURE de FORCALQUIER
25 FEV. 2014
REPUBLIQUE FRANÇAISE

OBJET : **INSTITUT DES HUILES ESSENTIELLES**
Lot 2 – Maçonnerie - Gros œuvre
Avenant n°2 avec la Société RIORDA

Le Conseil de Communauté,

VU l'article L5211-11 et suivants, L 5211-28 et suivants et L 5214-23 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

VU les marchés conclus le 10/12/2012 par délibération du 3/12/2012 et le 23/07/2013 par délibération du 21/03/2013.

L'Exposé du rapporteur entendu,

CONSIDERANT le rapport du géologue.

CONSIDERANT le devis présenté par la Société RIORDA titulaire du lot n°2 – Maçonnerie – Gros Œuvre qui s'élève à 26 965,88 € HT.

A l'Unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 à intervenir avec la Société RIORDA pour un montant de 26 965,88 € HT.

Ainsi fait et délibéré à MANE, *les jour, mois, an que dessus.*

Le Président de la Communauté
de Haute Provence,

Jacques DEPIEDS.

Communauté de Haute Provence

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 17 février 2014

n° 2014/8

Nombre de membres :

- *afférents au Conseil de Communauté :* 21
- *en exercice :* 21
- *qui ont pris part à la délibération :* 18

- *Date de la convocation :* Le 11/02/2014
- *Date d'affichage :* Le 11/02/2014

L'an deux mil quatorze le dix-sept du mois de février à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à Mane, dans la Salle du conseil Municipal, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRESENTS :
M. Alain CALVET, Mmes Marie Hélène BOUFFIER, Maria MORESCHI, Délégués de REILLANNE
Mme Michèle BERTIN, MM. Guy PISTORESI, Hélian RAVARY, Délégués de DAUPHIN,
MM. Jacques DEPIEDS, Gérard BIENVENU, Claude BARANES, Délégués de MANE,
M. André BOUFFIER, Mme Marie GERBAUD, Délégués de MONTJUSTIN,
Mme Michèle CROUHY, M. Frédéric GOMEZ, Délégués de ST MARTIN-LES-EAUX,
MM. André PETA, Jean-Paul GROSSO, Délégués de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE,
M. Pierre POURCIN, Délégué de VILLEMUS,
M. Roland PETIET, Mme Viviane LUC, Délégués d'AUBENAS-LES-ALPES,

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE de FORCALQUIER
25 FEV. 2014
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Secrétaire de séance : Monsieur André PETA

OBJET : **ST MICHEL L'OBS – Structure d'hébergement « Cadoppi »**
Travaux de désamiantage

Le Conseil de Communauté,

VU l'article L5211-11 et suivants, L 5211-28 et suivants et L 5214-23 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

L'Exposé du rapporteur entendu,

CONSIDERANT les travaux de restauration de l'immeuble « Cadoppi » à St Michel l'Observatoire pour y réaliser une structure d'hébergement.

CONSIDERANT le rapport permettant d'établir la présence d'amiante dans le bâtiment.

CONSIDERANT les travaux nécessaires préalables à l'intervention des autres corps d'état.

CONSIDERANT la consultation effectuée auprès de 3 sociétés de désamiantage.

Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à passer commande auprès de l'entreprise COVINI à Six fours les plages dont la proposition s'élève à 33 610,00 € HT.

Ainsi fait et délibéré à MANE, *les jour, mois, an que dessus.*

Le Président de la Communauté
de Haute Provence,

Jacques DEPIEDS.

Communauté de Haute Provence

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 17 février 2014

n° 2014/9

Nombre de membres :

- *afférents au Conseil de Communauté : 21*
- *en exercice : 21*
- *qui ont pris part à la délibération : 18*

- *Date de la convocation : Le 11/02/2014*
- *Date d'affichage : Le 11/02/2014*

L'an deux mil quatorze le dix-sept du mois de février à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à Mane, dans la Salle du conseil Municipal, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRESENTS :
M. Alain CALVET, Mmes Marie Hélène BOUFFIER, Maria MORESCHI, Délégués de REILLANNE
Mme Michèle BERTIN, MM. Guy PISTORESI, Hélian RAVARY, Délégués de DAUPHIN,
MM. Jacques DEPIEDS, Gérard BIENVENU, Claude BARANES, Délégués de MANE,
M. André BOUFFIER, Mme Marie GERBAUD, Délégués de MONTJUSTIN,
Mme Michèle CROUHY, M. Frédéric GOMEZ, Délégués de ST MARTIN-LES-EAUX,
MM. André PETA, Jean-Paul GROSSO, Délégués de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE,
M. Pierre POURCIN, Délégué de VILLEMUS,
M. Roland PETIET, Mme Viviane LUC, Délégués d'AUBENAS-LES-ALPES,

Secrétaire de séance : Monsieur André PETA

OBJET : **REILLANNE – Parvis Eglise St Denis**
Ouverture de crédits – 50 000 € à inscrire au budget 2014

Le Conseil de Communauté,

VU l'article L5211-11 et suivants, L 5211-28 et suivants et L 5214-23 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

L'Exposé du rapporteur entendu,

CONSIDERANT le projet le restauration du parvis de l'église à Reillanne.

Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité,

AUTORISE l'ouverture de crédits au compte 4581 pour un montant de 50 000 €.

S'ENGAGE à inscrire cette somme au budget 2014 qui doit être voté prochainement.

DIT que cette dépense sera équilibrée par le compte 4582 (subvention Europe + participation commune).

Ainsi fait et délibéré à MANE, *les jour, mois, an que dessus.*

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE de FORCALQUIER
25 FEV. 2014
REPUBLIQUE FRANCAISE

Le Président de la Communauté
de Haute Provence,

Jacques DEPIEDS.

Communauté de Haute Provence

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 17 février 2014 **n° 2014/10**

Nombre de membres :

- *afférents au Conseil de Communauté :* 21
- *en exercice :* 21
- *qui ont pris part à la délibération :* 18

- *Date de la convocation :* Le 11/02/2014
- *Date d'affichage :* Le 11/02/2014

L'an deux mil quatorze le dix-sept du mois de février à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à Mane, dans la Salle du conseil Municipal, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRESENTS :
M. Alain CALVET, Mmes Marie Hélène BOUFFIER, Maria MORESCHI, Délégués de REILLANNE
Mme Michèle BERTIN, MM. Guy PISTORESI, Hélian RAVARY, Délégués de DAUPHIN,
MM. Jacques DEPIEDS, Gérard BIENVENU, Claude BARANES, Délégués de MANE,
M. André BOUFFIER, Mme Marie GERBAUD, Délégués de MONTJUSTIN,
Mme Michèle CROUHY, M. Frédéric GOMEZ, Délégués de ST MARTIN-LES-EAUX,
MM. André PETA, Jean-Paul GROSSO, Délégués de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE,
M. Pierre POURCIN, Délégué de VILLEMUS,
M. Roland PETIET, Mme Viviane LUC, Délégués d'AUBENAS-LES-ALPES,

Secrétaire de séance : Monsieur André PETA

REÇU A LA SOUS PREFECTURE de FORCALQUIER
25 FEV. 2014
REPUBLIQUE FRANÇAISE

OBJET : **REILLANNE – Parvis de l'église St Denis**
Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage - Avenant

Le Conseil de Communauté,

VU l'article L5211-11 et suivants, L 5211-28 et suivants et L 5214-23 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

L'Exposé du rapporteur entendu,

CONSIDERANT sa précédente délibération en date du 3/12/2012 autorisant le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la restauration de l'Eglise St Denis à Reillanne.

CONSIDERANT ladite convention fixant l'enveloppe de travaux à 125 000 €.

CONSIDERANT la volonté de la municipalité de poursuivre les travaux pour le parvis de ladite église.

CONSIDERANT que le montant des travaux du parvis de l'église St Denis s'élève à 50 000 €.

CONSIDERANT la proposition d'avenant.

Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Ainsi fait et délibéré à MANE, *les jour, mois, an que dessus.*

Le Président de la Communauté
de Haute Provence,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE-PROVENCE * 04300 *

Jacques DEPIEDS.

Communauté de Haute Provence

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 17 février 2014

n° 2014/11

Nombre de membres :

- *afférents au Conseil de Communauté : 21*
- *en exercice : 21*
- *qui ont pris part à la délibération : 18*

- *Date de la convocation : Le 11/02/2014*
- *Date d'affichage : Le 11/02/2014*

L'an deux mil quatorze le dix-sept du mois de février à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à Mane, dans la Salle du conseil Municipal, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRESENTS :
M. Alain CALVET, Mmes Marie Hélène BOUFFIER, Maria MORESCHI, Délégués de REILLANNE
Mme Michèle BERTIN, MM. Guy PISTORESI, Hélian RAVARY, Délégués de DAUPHIN,
MM. Jacques DEPIEDS, Gérard BIENVENU, Claude BARANES, Délégués de MANE,
M. André BOUFFIER, Mme Marie GERBAUD, Délégués de MONTJUSTIN,
Mme Michèle CROUHY, M. Frédéric GOMEZ, Délégués de ST MARTIN-LES-EAUX,
MM. André PETA, Jean-Paul GROSSO, Délégués de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE,
M. Pierre POURCIN, Délégué de VILLEMUS,
M. Roland PETIET, Mme Viviane LUC, Délégués d'AUBENAS-LES-ALPES,

Secrétaire de séance : Monsieur André PETA

OBJET : **DAUPHIN – Espace public « La forge »**
Signature des marchés

REÇU A LA SOUS PREFECTURE de FORCALQUIER
25 FEV. 2014
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Conseil de Communauté,

VU l'article L5211-11 et suivants, L 5211-28 et suivants et L 5214-23 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

CONSIDERANT l'appel d'offre du 9/01/2014.

CONSIDERANT le résultat de cette consultation dans le cadre d'un Marché à Procédure Adaptée.

CONSIDERANT l'analyse réalisée par le maître d'œuvre et le classement des offres.

Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité,

AUTORISE la signature des marchés avec l'entreprise ASSE VERDON pour les lots ci-dessous :

Lots	Montant H.T
Lot 2 - VRD	91 380,14 €
Lot 3 – Gros Œuvre	176 534,40 €
Lot 13 – Electricité	9 477,84 €
Lot 16 - Serrurerie	5 699,71 €

Ainsi fait et délibéré à MANE, *les jour, mois, an que dessus.*

Le Président de la Communauté
de Haute Provence,

Jacques DEPIEDS.

Communauté de Haute Provence

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 17 février 2014 **n° 2014/12**

Nombre de membres :

- *afférents au Conseil de Communauté :* 21
- *en exercice :* 21
- *qui ont pris part à la délibération :* 18

- *Date de la convocation :* Le 11/02/2014
- *Date d'affichage :* Le 11/02/2014

L'an deux mil quatorze le dix-sept du mois de février à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à Mane, dans la Salle du conseil Municipal, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRESENTS :
M. Alain CALVET, Mmes Marie Hélène BOUFFIER, Maria MORESCHI, Délégués de REILLANNE
Mme Michèle BERTIN, MM. Guy PISTORESI, Hélian RAVARY, Délégués de DAUPHIN,
MM. Jacques DEPIEDS, Gérard BIENVENU, Claude BARANES, Délégués de MANE,
M. André BOUFFIER, Mme Marie GERBAUD, Délégués de MONTJUSTIN,
Mme Michèle CROUHY, M. Frédéric GOMEZ, Délégués de ST MARTIN-LES-EAUX,
MM. André PETA, Jean-Paul GROSSO, Délégués de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE,
M. Pierre POURCIN, Délégué de VILLEMUS,
M. Roland PETIET, Mme Viviane LUC, Délégués d'AUBENAS-LES-ALPES,

REÇU A LA SOUS PREFECTURE de FORCALQUIER
25 FEV. 2014
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Secrétaire de séance : Monsieur André PETA

OBJET : **ACQUISITION D'UN TERRAIN A VILLEMUS**
Demande de financements - rectification

Le Conseil de Communauté,

VU l'article L5211-11 et suivants, L 5211-28 et suivants et L 5214-23 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

VU sa délibération en date du 14/11/2013 pour l'acquisition d'un terrain à VILLEMUS pour un montant de 16 500 €.

VU l'avis de France Domaine estimant ce terrain à 16 500 €

CONSIDERANT la proposition de M. Daniel VIGUIER de vendre la parcelle cadastrée à Villemus section C n°186 d'une contenance de 550 m² pour un montant de 17 000 €

CONSIDERANT l'intérêt que revêt l'acquisition de cette propriété qui jouxte le domaine public.

Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité,

DECIDE l'acquisition du terrain cadastré section C n°186 pour le prix de 17 000 €.
DIT que l'acte sera passé en la forme administrative.
AUTORISE le Président à signer tous documents nécessaires pour la réalisation de cette acquisition.
DEMANDE à bénéficier de l'exonération des taxes de publicité foncière conformément aux dispositions de l'article 21.1 de la Loi de Finances pour 1983.
DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2014.

SOLLICITE du Conseil Régional une subvention la plus élevée possible.
ADOPTE le plan de financement suivant :

Acquisition foncière	Subvention - Conseil régional 70%	Autofinancement
17 000 €	11 900 €	5 100 €

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter ladite subvention et à signer l'acte à intervenir avec le Conseil Régional.

Ainsi fait et délibéré à MANE, *les jour, mois, an que dessus.*

Le Président de la Communauté
de Haute Provence

Jacques DEPIEDS.

Communauté de Haute Provence

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 17 février 2014 **n° 2014/13**

Nombre de membres :

- *afférents au Conseil de Communauté : 21*
- *en exercice : 21*
- *qui ont pris part à la délibération : 18*

- *Date de la convocation : Le 11/02/2014*
- *Date d'affichage : Le 11/02/2014*

L'an deux mil quatorze le dix-sept du mois de février à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à Mane, dans la Salle du conseil Municipal, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRESENTS :
M. Alain CALVET, Mmes Marie Hélène BOUFFIER, Maria MORESCHI, Délégués de REILLANNE
Mme Michèle BERTIN, MM. Guy PISTORESI, Hélian RAVARY, Délégués de DAUPHIN,
MM. Jacques DEPIEDS, Gérard BIENVENU, Claude BARANES, Délégués de MANE,
M. André BOUFFIER, Mme Marie GERBAUD, Délégués de MONTJUSTIN,
Mme Michèle CROUHY, M. Frédéric GOMEZ, Délégués de ST MARTIN-LES-EAUX,
MM. André PETA, Jean-Paul GROSSO, Délégués de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE,
M. Pierre POURCIN, Délégué de VILLEMUS,
M. Roland PETIET, Mme Viviane LUC, Délégués d'AUBENAS-LES-ALPES,

REÇU A LA SOUS PREFECTURE
de FORCALQUIER
- 6 MARS 2014
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Secrétaire de séance : Monsieur André PETA

OBJET : **TRANSPORT SCOLAIRE – Annulation partielle de titre et remboursement**

Le Conseil de Communauté,

VU l'article L5211-11 et suivants, L 5211-28 et suivants et L 5214-23 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

L'Exposé du Rapporteur entendu,

A l'Unanimité,

AUTORISE

1. l'annulation partielle de la facture n° 001118 du rôle 2013-2014, titre 423 bordereaux 48 du 8/10/2013 pour une valeur de 72,00 € non due par M. SANTOS MIGUEL Nano.

2. Le remboursement de la somme de 72,00 € à M. SANTOS MIGUEL Nano.

Ainsi fait et délibéré à MANE, *les jour, mois, an que dessus.*

Le Président de la Communauté
de Haute Provence,

Jacques DEPIEDS.

Communauté de Haute Provence

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 17 février 2014 **n° 2014/14**

Nombre de membres :

- *afférents au Conseil de Communauté : 21*
- *en exercice : 21*
- *qui ont pris part à la délibération : 18*

- *Date de la convocation : Le 11/02/2014*
- *Date d'affichage : Le 11/02/2014*

L'an deux mil quatorze le dix-sept du mois de février à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à Mane, dans la Salle du conseil Municipal, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRESENTS :
M. Alain CALVET, Mmes Marie Hélène BOUFFIER, Maria MORESCHI, Délégués de REILLANNE
Mme Michèle BERTIN, MM. Guy PISTORESI, Hélian RAVARY, Délégués de DAUPHIN,
MM. Jacques DEPIEDS, Gérard BIENVENU, Claude BARANES, Délégués de MANE,
M. André BOUFFIER, Mme Marie GERBAUD, Délégués de MONTJUSTIN,
Mme Michèle CROUHY, M. Frédéric GOMEZ, Délégués de ST MARTIN-LES-EAUX,
MM. André PETA, Jean-Paul GROSSO, Délégués de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE,
M. Pierre POURCIN, Délégué de VILLEMUS,
M. Roland PETIET, Mme Viviane LUC, Délégués d'AUBENAS-LES-ALPES,

Secrétaire de séance : Monsieur André PETA

OBJET : **TRANSPORT SCOLAIRE – Annulation partielle de titre**

REÇU A LA SOUS PREFECTURE
de FORCALQUIER
- 6 MARS 2014
REPUBLIQUE FRANCAISE

Le Conseil de Communauté,

VU l'article L5211-11 et suivants, L 5211-28 et suivants et L 5214-23 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

L'Exposé du Rapporteur entendu,

A l'Unanimité,

AUTORISE l'annulation partielle de la facture n° 001070 du rôle 2013-2014, titre 8 du 8/10/2013 pour une valeur de 120,00 € non due par M. CHAUVET Jean-David.

Ainsi fait et délibéré à MANE, *les jour, mois, an que dessus.*

Le Président de la Communauté
de Haute Provence,

Jacques DEPIEDS.

Communauté de Haute Provence

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 17 février 2014 **n° 2014/15**

Nombre de membres :

- *afférents au Conseil de Communauté : 21*
- *en exercice : 21*
- *qui ont pris part à la délibération : 18*

- *Date de la convocation : Le 11/02/2014*
- *Date d'affichage : Le 11/02/2014*

L'an deux mil quatorze le dix-sept du mois de février à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à Mane, dans la Salle du conseil Municipal, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRESENTS :
M. Alain CALVET, Mmes Marie Hélène BOUFFIER, Maria MORESCHI, Délégués de REILLANNE
Mme Michèle BERTIN, MM. Guy PISTORESI, Hélian RAVARY, Délégués de DAUPHIN,
MM. Jacques DEPIEDS, Gérard BIENVENU, Claude BARANES, Délégués de MANE,
M. André BOUFFIER, Mme Marie GERBAUD, Délégués de MONTJUSTIN,
Mme Michèle CROUHY, M. Frédéric GOMEZ, Délégués de ST MARTIN-LES-EAUX,
MM. André PETA, Jean-Paul GROSSO, Délégués de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE,
M. Pierre POURCIN, Délégué de VILLEMUS,
M. Roland PETIET, Mme Viviane LUC, Délégués d'AUBENAS-LES-ALPES,

REÇU A LA SOUS PREFECTURE
de FORCALQUIER
- 6 MARS 2014
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Secrétaire de séance : Monsieur André PETA

OBJET : **ASSISTANCE TELEPHONIQUE – Annulation partielle de titre**

Le Conseil de Communauté,

VU l'article L5211-11 et suivants, L 5211-28 et suivants et L 5214-23 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

L'Exposé du Rapporteur entendu,

A l'Unanimité,

AUTORISE l'annulation partielle de la facture n° 000504 du rôle de l'assistance téléphonique du 1er trimestre 2012, titre 78 du 26/06/2012 pour une valeur de 70,00 € non due par l'Association Tutélaire des Alpes de Haute Provence pour l'assistance téléphonique de Mme CHALANDE Monique.

Ainsi fait et délibéré à MANE, *les jour, mois, an que dessus.*

Le Président de la Communauté
de Haute Provence,

Jacques DEPIEDS.

Communauté de Haute Provence

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 17 février 2014 **n° 2014/16**

Nombre de membres :
- *afférents au Conseil de Communauté :* 21
- *en exercice :* 21
- *qui ont pris part à la délibération :* 19

- *Date de la convocation :* Le 11/02/2014
- *Date d'affichage :* Le 11/02/2014

L'an deux mil quatorze le dix-sept du mois de février à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à Mane, dans la Salle du conseil Municipal, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRESENTS :
M. Alain CALVET, Mmes Marie Hélène BOUFFIER, Maria MORESCHI, Délégués de REILLANNE
Mme Michèle BERTIN, MM. Guy PISTORESI, Hélian RAVARY, Délégués de DAUPHIN,
MM. Jacques DEPIEDS, Gérard BIENVENU, Claude BARANES, Délégués de MANE,
M. André BOUFFIER, Mme Marie GERBAUD, Délégués de MONTJUSTIN,
Mme Michèle CROUHY, MM. Michel FOUQUE, Frédéric GOMEZ, Délégués de ST MARTIN-LES-EAUX,
MM. André PETA, Jean-Paul GROSSO, Délégués de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE,
M. Pierre POURCIN, Délégué de VILLEMUS,
M. Roland PETIET, Mme Viviane LUC, Délégués d'AUBENAS-LES-ALPES,

Secrétaire de séance : Monsieur André PETA

REÇU A LA SOUS PREFECTURE de FORCALQUIER
25 FEV. 2014
REPUBLIQUE FRANÇAISE

OBJET : **CRECHE INTERCOMMUNALE DE MANE ET REILLANNE**
Contrat enfance Jeunesse

Le Conseil de Communauté,

VU l'article L5211-11 et suivants, L 5211-28 et suivants et L 5214-23 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

L'Exposé du Rapporteur entendu,

CONSIDERANT les crèches à MANE et à REILLANNE et le CLSH de Reillanne.

CONSIDERANT l'avenant 2013-1 à la convention « enfance et jeunesse » proposé par la CAF des Alpes de Haute Provence pour les crèches de Mane et Reillanne et le CLSH de Reillanne.

CONSIDERANT que Cet avenant à la convention « enfance et jeunesse » est une convention d'objectifs et de financement.

A l'Unanimité,

AUTORISE le Président à signer l'avenant à intervenir pour la convention «enfance et jeunesse ».

Ainsi fait et délibéré à MANE, *les jour, mois, an que dessus.*

Le Président de la Communauté
de Haute Provence,

Jacques DEPIEDS.

Communauté de Haute Provence

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 17 février 2014 **n° 2014/17**

Nombre de membres :

- *afférents au Conseil de Communauté : 21*
- *en exercice : 21*
- *qui ont pris part à la délibération : 18*

- *Date de la convocation : Le 11/02/2014*
- *Date d'affichage : Le 11/02/2014*

L'an deux mil quatorze le dix-sept du mois de février à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à Mane, dans la Salle du conseil Municipal, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRESENTS :
M. Alain CALVET, Mmes Marie Hélène BOUFFIER, Maria MORESCHI, Délégués de REILLANNE
Mme Michèle BERTIN, MM. Guy PISTORESI, Hélian RAVARY, Délégués de DAUPHIN,
MM. Jacques DEPIEDS, Gérard BIENVENU, Claude BARANES, Délégués de MANE,
M. André BOUFFIER, Mme Marie GERBAUD, Délégués de MONTJUSTIN,
Mme Michèle CROUHY, M. Frédéric GOMEZ, Délégués de ST MARTIN-LES-EAUX,
MM. André PETA, Jean-Paul GROSSO, Délégués de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE,
M. Pierre POURCIN, Délégué de VILLEMUS,
M. Roland PETIET, Mme Viviane LUC, Délégués d'AUBENAS-LES-ALPES,

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE de FORCALQUIER
25 FEV. 2014
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Secrétaire de séance : Monsieur André PETA

OBJET : **DECHETTERIE INTERCOMMUNALE**
Contrat de transaction

Le Conseil de Communauté,

VU l'article L5211-11 et suivants, L 5211-28 et suivants et L 5214-23 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

L'Exposé du Rapporteur entendu,

CONSIDERANT les devis présentés par les entreprises BAROTTO et BERAUD.
CONSIDERANT que ces avenants interviennent après la réception des travaux et qu'ils sont donc irréguliers.
CONSIDERANT que néanmoins ces travaux ont été réalisés à la demande du Conseil de Communauté d'agrandir la superficie du garage situé dans la déchetterie intercommunale.
CONSIDERANT l'accord des élus pour régulariser cette situation.

Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer une convention de transaction en vertu de l'article 2044 et suivants du Code Civil pour le paiement des sommes suivantes :

Lots	Entreprises	Montant HT	Montant TTC
Lot 2 – Gros Œuvre	Ets BAROTTO	6 497,99 €	7 771,60 €
Lot 10 - Electricité	Ets Bernard BERAUD	495,00 €	592,02 €

Ainsi fait et délibéré à MANE, *les jour, mois, an que dessus.*

Le Président de la Communauté
de Haute Provence,

Jacques DEPIEDS.

Communauté de Haute Provence

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 17 février 2014

n° 2014/18

Nombre de membres :

- *afférents au Conseil de Communauté : 21*
- *en exercice : 21*
- *qui ont pris part à la délibération : 18*

- *Date de la convocation : Le 11/02/2014*
- *Date d'affichage : Le 11/02/2014*

L'an deux mil quatorze le dix-sept du mois de février à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à Mane, dans la Salle du conseil Municipal, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRESENTS :
M. Alain CALVET, Mmes Marie Hélène BOUFFIER, Maria MORESCHI, Délégués de REILLANNE
Mme Michèle BERTIN, MM. Guy PISTORESI, Hélian RAVARY, Délégués de DAUPHIN,
MM. Jacques DEPIEDS, Gérard BIENVENU, Claude BARANES, Délégués de MANE,
M. André BOUFFIER, Mme Marie GERBAUD, Délégués de MONTJUSTIN,
Mme Michèle CROUHY, M. Frédéric GOMEZ, Délégués de ST MARTIN-LES-EAUX,
MM. André PETA, Jean-Paul GROSSO, Délégués de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE,
M. Pierre POURCIN, Délégué de VILLEMUS,
M. Roland PETIET, Mme Viviane LUC, Délégués d'AUBENAS-LES-ALPES,

REÇU A LA SOUS PREFECTURE
de FORCALQUIER
25 FEV. 2014
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Secrétaire de séance : Monsieur André PETA

OBJET : **DAUPHIN – Aménagement de la Rue « Scarpée »**
Avenant avec le groupement d'entreprises SETP/VALERO

Le Conseil de Communauté,

VU l'article L5211-11 et suivants, L 5211-28 et suivants et L 5214-23 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

L'Exposé du rapporteur entendu,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des travaux supplémentaires pour l'aménagement de la Rue « Scarpée » à DAUPHIN.

CONSIDERANT les devis du groupement d'entreprises SETP/VALERO titulaire du marché qui s'élève à 12 475,36 € HT.

Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant à intervenir avec le groupement d'entreprises SETP/VALERO pour un montant de 12 475,36 € HT soit 14 970,43 € TTC.

Ainsi fait et délibéré à MANE, *les jour, mois, an que dessus.*

Le Président de la Communauté
de Haute Provence

Jacques DEPIEDS.

Communauté de Haute Provence

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 17 février 2014 **n° 2014/19**

Nombre de membres :
- *afférents au Conseil de Communauté : 21*
- *en exercice : 21*
- *qui ont pris part à la délibération : 18*

- *Date de la convocation : Le 11/02/2014*
- *Date d'affichage : Le 11/02/2014*

L'an deux mil quatorze le dix-sept du mois de février à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à Mane, dans la Salle du conseil Municipal, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRESENTS :
M. Alain CALVET, Mmes Marie Hélène BOUFFIER, Maria MORESCHI, Délégués de REILLANNE
Mme Michèle BERTIN, MM. Guy PISTORESI, Hélian RAVARY, Délégués de DAUPHIN,
MM. Jacques DEPIEDS, Gérard BIENVENU, Claude BARANES, Délégués de MANE,
M. André BOUFFIER, Mme Marie GERBAUD, Délégués de MONTJUSTIN,
Mme Michèle CROUHY, M. Frédéric GOMEZ, Délégués de ST MARTIN-LES-EAUX,
MM. André PETA, Jean-Paul GROSSO, Délégués de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE,
M. Pierre POURCIN, Délégué de VILLEMUS,
M. Roland PETIET, Mme Viviane LUC, Délégués d'AUBENAS-LES-ALPES,

Secrétaire de séance : Monsieur André PETA

REÇU A LA SOUS PREFECTURE de FORCALQUIER
- 6 MARS 2014
REPUBLIQUE FRANÇAISE

OBJET : **MISSION DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**
Subvention

Le Conseil de Communauté,

VU l'article L5211-11 et suivants, L 5211-28 et suivants et L 5214-23 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

CONSIDERANT la demande de la Mission de Développement Economique.

CONSIDERANT que cette structure a dirigé plusieurs entreprises vers notre territoire.

CONSIDERANT la compétence de la Communauté de Haute Provence en matière économique.

CONSIDERANT l'intérêt que revêt cette association sur le plan économique au niveau départemental.

Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention de 2 000 € à la Mission de Développement économique pour l'année 2014.

Ainsi fait et délibéré à MANE, *les jour, mois, an que dessus.*

Le Président de la Communauté
de Haute Provence,

Jacques DEPIEDS.

Communauté de Haute Provence

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 17 février 2014

n° 2014/20

Nombre de membres :

- *afférents au Conseil de Communauté :* 21
- *en exercice :* 21
- *qui ont pris part à la délibération :* 18

- *Date de la convocation :* Le 11/02/2014
- *Date d'affichage :* Le 11/02/2014

L'an deux mil quatorze le dix-sept du mois de février à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à Mane, dans la Salle du conseil Municipal, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRESENTS :
M. Alain CALVET, Mmes Marie Hélène BOUFFIER, Maria MORESCHI, Délégués de REILLANNE
Mme Michèle BERTIN, MM. Guy PISTORESI, Hélian RAVARY, Délégués de DAUPHIN,
MM. Jacques DEPIEDS, Gérard BIENVENU, Claude BARANES, Délégués de MANE,
M. André BOUFFIER, Mme Marie GERBAUD, Délégués de MONTJUSTIN,
Mme Michèle CROUHY, M. Frédéric GOMEZ, Délégués de ST MARTIN-LES-EAUX,
MM. André PETA, Jean-Paul GROSSO, Délégués de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE,
M. Pierre POURCIN, Délégué de VILLEMUS,
M. Roland PETIET, Mme Viviane LUC, Délégués d'AUBENAS-LES-ALPES,

REÇU A LA SOUS PREFECTURE
de FORCALQUIER
25 FEV. 2014
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Secrétaire de séance : Monsieur André PETA

OBJET : **REILLANNE – Aménagement de l'entrée du village**
Avenants Lot terrassement et Lot Espaces Verts

Le Conseil de Communauté,

VU l'article L5211-11 et suivants, L 5211-28 et suivants et L 5214-23 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

VU les marchés conclus le 7/12/2013 par délibération du 14/11/2013

L'Exposé du rapporteur entendu,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des travaux supplémentaires exigés par le maître d'œuvre.

CONSIDERANT le récapitulatif suivant présenté par le maître d'œuvre :

Lots	Entreprises	Moutant H.T
Lot Terrassement- VRD	Ets CANAVESE	3 953,50 €
Lot Espaces verts	Ets NATURE & PAYSAGE	1 400,00 €

A l'Unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les avenants à intervenir avec les entreprises susmentionnées.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au Budget.

Ainsi fait et délibéré à MANE, *les jour, mois, an que dessus.*

Le Président de la Communauté
de Haute Provence,

Jacques DEPIEDS.

Communauté de Haute Provence

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 17 février 2014 **n° 2014/21**

Nombre de membres :

- *afférents au Conseil de Communauté : 21*
- *en exercice : 21*
- *qui ont pris part à la délibération : 18*

- *Date de la convocation : Le 11/02/2014*
- *Date d'affichage : Le 11/02/2014*

L'an deux mil quatorze le dix-sept du mois de février à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à Mane, dans la Salle du conseil Municipal, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRESENTS :
M. Alain CALVET, Mmes Marie Hélène BOUFFIER, Maria MORESCHI, Délégués de REILLANNE
Mme Michèle BERTIN, MM. Guy PISTORESI, Hélian RAVARY, Délégués de DAUPHIN,
MM. Jacques DEPIEDS, Gérard BIENVENU, Claude BARANES, Délégués de MANE,
M. André BOUFFIER, Mme Marie GERBAUD, Délégués de MONTJUSTIN,
Mme Michèle CROUHY, M. Frédéric GOMEZ, Délégués de ST MARTIN-LES-EAUX,
MM. André PETA, Jean-Paul GROSSO, Délégués de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE,
M. Pierre POURCIN, Délégué de VILLEMUS,
M. Roland PETIET, Mme Viviane LUC, Délégués d'AUBENAS-LES-ALPES,

Secrétaire de séance : Monsieur André PETA

OBJET : **REILLANNE – Aménagement de l'entrée du village – Maîtrise d'œuvre Avenant**

REÇU A LA SOUS PREFECTURE de FORCALQUIER
25 FEV. 2014
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Conseil de Communauté,

VU l'article L5211-11 et suivants, L 5211-28 et suivants et L 5214-23 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

L'Exposé du rapporteur entendu,

CONSIDERANT le marché de maîtrise d'œuvre conclu avec Monsieur Clément BRANCIFORTI sur un montant prévisionnel de 83 612,11 € HT.

CONSIDERANT le coût définitif des travaux qui s'élève à 88 965,61 € HT

Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant proposé par M. Clément BRANCIFORTI qui fixe le montant des honoraires à 6 383,85 € HT au lieu de 6 000 € HT.

Ainsi fait et délibéré à MANE, *les jour, mois, an que dessus.*

Le Président de la Communauté
de Haute Provence,

Jacques DEPIEDS

Communauté de Haute Provence

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 17 février 2014 **n° 2014/22**

Nombre de membres :

- *afférents au Conseil de Communauté :* 21
- *en exercice :* 21
- *qui ont pris part à la délibération :* 18

- *Date de la convocation :* Le 11/02/2014
- *Date d'affichage :* Le 11/02/2014

L'an deux mil quatorze le dix-sept du mois de février à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à Mane, dans la Salle du conseil Municipal, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRESENTS :
M. Alain CALVET, Mmes Marie Hélène BOUFFIER, Maria MORESCHI, Délégués de REILLANNE
Mme Michèle BERTIN, MM. Guy PISTORESI, Hélian RAVARY, Délégués de DAUPHIN,
MM. Jacques DEPIEDS, Gérard BIENVENU, Claude BARANES, Délégués de MANE,
M. André BOUFFIER, Mme Marie GERBAUD, Délégués de MONTJUSTIN,
Mme Michèle CROUHY, M. Frédéric GOMEZ, Délégués de ST MARTIN-LES-EAUX,
MM. André PETA, Jean-Paul GROSSO, Délégués de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE,
M. Pierre POURCIN, Délégué de VILLEMUS,
M. Roland PETIET, Mme Viviane LUC, Délégués d'AUBENAS-LES-ALPES,

REÇU A LA SOUS PREFECTURE
de FORCALQUIER
25 FEV. 2014
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Secrétaire de séance : Monsieur André PETA

OBJET : **REHABILITATION D'UNE STRUCTURE MULTIACTIVITES POUR LES JEUNES A MANE**
Demande de financements

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT le projet de la Communauté de Haute Provence d'aménager un lieu d'activités pour les jeunes à MANE.

CONSIDERANT la réforme des rythmes scolaires qui exige des espaces pour assurer les activités complémentaires aux programmes scolaires.

CONSIDERANT les demandes des associations de disposer de locaux pour des réaliser des activités pour les jeunes.

CONSIDERANT que cette opération s'inscrit dans le domaine de compétences de la Communauté.

CONSIDERANT le montant de l'opération qui s'élève à **1 000 000 € HT.**

Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité,

ADOPTE le plan de financement ci-dessous :

Coût HT	Conseil Régional	Conseil Départemental	Autofinancement
1 000 000 €	200 000 €	120 000 €	680 000 €

SOLLICITE le concours financier du Conseil Régional et du Conseil Départemental

AUTORISE Monsieur le Président à présenter les demandes de financements.

Ainsi fait et délibéré à MANE, *les jour, mois, an que dessus.*

Le Président de la Communauté
de Haute Provence,

Jacques DEPIEDS.

Communauté de Haute Provence

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 17 février 2014 **n° 2014/23**

Nombre de membres :
- *afférents au Conseil de Communauté :* 21
- *en exercice :* 21
- *qui ont pris part à la délibération :* 18

- *Date de la convocation :* Le 11/02/2014
- *Date d'affichage :* Le 11/02/2014

L'an deux mil quatorze le dix-sept du mois de février à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à Mane, dans la Salle du conseil Municipal, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRESENTS :
M. Alain CALVET, Mmes Marie Hélène BOUFFIER, Maria MORESCHI, Délégués de REILLANNE
Mme Michèle BERTIN, MM. Guy PISTORESI, Hélian RAVARY, Délégués de DAUPHIN,
MM. Jacques DEPIEDS, Gérard BIENVENU, Claude BARANES, Délégués de MANE,
M. André BOUFFIER, Mme Marie GERBAUD, Délégués de MONTJUSTIN,
Mme Michèle CROUHY, M. Frédéric GOMEZ, Délégués de ST MARTIN-LES-EAUX,
MM. André PETA, Jean-Paul GROSSO, Délégués de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE,
M. Pierre POURCIN, Délégué de VILLEMUS,
M. Roland PETIET, Mme Viviane LUC, Délégués d'AUBENAS-LES-ALPES,

Secrétaire de séance : Monsieur André PETA

REÇU A LA SOUS PREFECTURE
de FORCALQUIER
12 MARS 2014
REPUBLIQUE FRANÇAISE

OBJET : **SPANC**
Tarifs

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT la nécessité de préciser les tarifs du Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C)

Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité,

APPROUVE les tarifs suivants :

Prestation	Tarif
Contrôle de diagnostic	85 €
Contrôle de conception	60 €
Contrôle de conception (dans le cadre du programme LIFE+)	80 €
Contrôle de réalisation	90 €
Contrôle de réalisation (dans le cadre du programme LIFE+)	100 €

Ainsi fait et délibéré à MANE, *les jour, mois, an que dessus.*

Le Président de la Communauté
de Haute Provence,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE-PROVENCE * 04300 *

Jacques DEPIEDS.

Communauté de Haute Provence

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 17 février 2014 **n° 2014/24**

Nombre de membres :

- *afférents au Conseil de Communauté : 21*
- *en exercice : 21*
- *qui ont pris part à la délibération : 18*

- *Date de la convocation : Le 11/02/2014*
- *Date d'affichage : Le 11/02/2014*

L'an deux mil quatorze le dix-sept du mois de février à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à Mane, dans la Salle du conseil Municipal, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRESENTS :
M. Alain CALVET, Mmes Marie Hélène BOUFFIER, Maria MORESCHI, Délégués de REILLANNE
Mme Michèle BERTIN, MM. Guy PISTORESI, Hélian RAVARY, Délégués de DAUPHIN,
MM. Jacques DEPIEDS, Gérard BIENVENU, Claude BARANES, Délégués de MANE,
M. André BOUFFIER, Mme Marie GERBAUD, Délégués de MONTJUSTIN,
Mme Michèle CROUHY, M. Frédéric GOMEZ, Délégués de ST MARTIN-LES-EAUX,
MM. André PETA, Jean-Paul GROSSO, Délégués de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE,
M. Pierre POURCIN, Délégué de VILLEMUS,
M. Roland PETIET, Mme Viviane LUC, Délégués d'AUBENAS-LES-ALPES,

REÇU A LA SOUS PREFECTURE de FORCALQUIER
18 MARS 2014
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Secrétaire de séance : Monsieur André PETA

OBJET : **REILLANNE – Pôle Enfance - Avenants**
Lot 1 – Terrassement/VRD – Lot 2 – Gros Œuvre – Lot 6 – Menuiseries intérieures
Lot 7 – Cloisons-plafonds – Lot 12 – Electricité – Lot13 – Plomberie-sanitaire-VMC.

Le Conseil de Communauté,

VU l'article L5211-11 et suivants, L 5211-28 et suivants et L 5214-23 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

VU les marchés conclus le 14/12/2012 par délibération du 1/08/2012, le 21/12/2012 par arrêté du Bureau du 16/11/2012 et le 2/09/2013 par délibération du 12/07/2013.

L'Exposé du rapporteur entendu,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des travaux supplémentaires exigés soit par le géologue, soit par le médecin de la PMI.

CONSIDERANT le récapitulatif suivant présenté par le maître d'œuvre :

Lots	Entreprises	Montant H.T
Lot 1 – Terrassement- VRD	Ets SETP/TAE	11 791,00 €
Lot 2 – Gros Œuvre	Ets Bâtisseurs Nord-Sud	12 690,00 €
Lot 6 – Menuiseries intérieures	Ets MC Menuiseries	3 469,00 €
Lot 7 – Cloisons-Plafonds	Ets Cavallin	8 810,00 €
Lot 12 - Electricité	Sarl Pelestor	4 725,00 €
Lot 13 – Plomberie-sanitaire-VMC	Ets Cap'Clim	5 085,00 €

A l'Unanimité,
AUTORISE Monsieur le Président à signer les avenants à intervenir avec les entreprises susmentionnées.
DIT que les crédits nécessaires sont prévus au Budget.

Annule et remplace la délibération n°2014/1 du 17 février 2014

Ainsi fait et délibéré à MANE, *les jour, mois, an que dessus.*

Le Président de la Communauté
de Haute Provence,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE-PROVENCE 04300

Jacques DEPIEDS.

Communauté de Haute Provence

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 17 février 2014 **n° 2014/25**

Nombre de membres :

- *afférents au Conseil de Communauté : 21*
- *en exercice : 21*
- *qui ont pris part à la délibération : 18*
- *Date de la convocation : Le 11/02/2014*
- *Date d'affichage : Le 11/02/2014*

L'an deux mil quatorze le dix-sept du mois de février à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à Mane, dans la Salle du conseil Municipal, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRESENTS :
M. Alain CALVET, Mmes Marie Hélène BOUFFIER, Maria MORESCHI, Délégués de REILLANNE
Mme Michèle BERTIN, MM. Guy PISTORESI, Hélian RAVARY, Délégués de DAUPHIN,
MM. Jacques DEPIEDS, Gérard BIENVENU, Claude BARANES, Délégués de MANE,
M. André BOUFFIER, Mme Marie GERBAUD, Délégués de MONTJUSTIN,
Mme Michèle CROUHY, M. Frédéric GOMEZ, Délégués de ST MARTIN-LES-EAUX,
MM. André PETA, Jean-Paul GROSSO, Délégués de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE,
M. Pierre POURCIN, Délégué de VILLEMUS,
M. Roland PETIET, Mme Viviane LUC, Délégués d'AUBENAS-LES-ALPES,

REÇU A LA SOUS PREFECTURE de FORCALQUIER
- 8 AVR. 2014
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Secrétaire de séance : Monsieur André PETA

OBJET : **ACQUISITION D'UN TERRAIN A VILLEMUS**
Demande de financements

Le Conseil de Communauté,

VU l'article L5211-11 et suivants, L 5211-28 et suivants et L 5214-23 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

VU sa délibération en date du 17/02/2014 pour l'acquisition d'un terrain à VILLEMUS

VU l'avis de France Domaine estimant ce terrain à 16 500 €

CONSIDERANT la proposition de M. Daniel VIGUIER de vendre la parcelle cadastrée à Villemus section C n°186 d'une contenance de 550 m² pour un montant de 17 000 €

CONSIDERANT l'intérêt que revêt l'acquisition de cette propriété qui jouxte le domaine public.

Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité,

DECIDE l'acquisition du terrain cadastré section C n°186 pour le prix de 17 000 €.

DIT que l'acte sera passé en la forme administrative.

AUTORISE le Président à signer tous documents nécessaires pour la réalisation de cette acquisition.

DEMANDE à bénéficier de l'exonération des taxes de publicité foncière conformément aux dispositions de l'article 21.1 de la Loi de Finances pour 1983.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2014.

DIT que cette acquisition permettra la création d'une salle d'activités citoyenne destinée à promouvoir la vie associative. (toutes les associations culturelles et sportives du territoire communautaire)

SOLLICITE du Conseil Régional une subvention de 40%.

ADOPTE le plan de financement suivant :

Acquisition foncière	Subvention - Conseil régional 40%	Autofinancement
17 000 €	6 800 €	10 200 €

APPROUVE les termes de l'acte d'engagement et les conditions de financement du conseil régional.

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter ladite subvention et à signer l'acte à intervenir avec le Conseil Régional.

Annule et remplace la délibération n°2014/12 du 17 février 2014

Ainsi fait et délibéré à MANE, *les jour, mois, an que dessus.*

Le Président de la Communauté
de Haute Provence,

Jacques DEPIEDS.